Montreuil, le 12/11/2026

SPHÈRE DU CONTRÔLE FISCAL : toujours plus d'exigences, encore plus de flicage et aucune reconnaissance !



La note du 25/08/2026 met en œuvre un dispositif de validation des formations relevant des parcours métiers de la sphère de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (d'inspecteur vérificateur, programmeur et rédacteur en DAJ).

La note prévoit un parcours de formations certifiant, au travers de la validation de chaque stage par des quiz. Le quiz viserait à s'assurer de la bonne assimilation des connaissances fondamentales par le stagiaire. Le seuil de réussite est fixé à **70 % de bonnes réponses.** Lorsque ce seuil est atteint, le contenu de la formation est considéré comme acquis sur le passeport de l'agent. À l'inverse, en cas d'échec au quiz, l'inscription à une nouvelle session de la formation est obligatoire.

Pour la CGT Finances publiques, ce parcours de formation est inacceptable ! La formation professionnelle continue est nécessaire tout au long de la carrière dans n'importe quel métier pour mieux appréhender ses missions et non pour valider un nouveau parcours en plus de la formation initiale. Cette mise en place est un aveu d'échec de la DG, qui se rend compte que la formation initiale dispensée à l'ENFiP ne remplit pas son rôle.

Les agents ont le sentiment d'être infantilisés, fliqués et mis à l'épreuve une seconde fois après leur titularisation.

Les stagiaires devront avoir un maximum de bonnes réponses sur un quiz réalisé en fin de journée, avec parfois des questions alambiquées et sans temps d'assimilation. Une pression supplémentaire pour les collègues suivant la formation, mais également pour les formateurs, qui voient là une obligation de résultat immédiat !

La question que l'on peut se poser, c'est jusqu'à combien de fois doit-on refaire la formation non validée ? Que se passe-t-il si à l'issue des 3 ans de parcours le collègue n'a pas validé l'ensemble de son passeport ?

Pour la CGT Finances publiques, les quiz doivent cesser immédiatement ! Les collègues doivent pouvoir appréhender un nouveau métier ou un changement professionnel dans les meilleures conditions et sans pression supplémentaire. L'apprentissage, que ce soit en entrant dans l'administration ou suite à un changement au cours de sa carrière, passe par une formation continue de qualité et non une sorte de parcours scolaire supplémentaire. Il passe également par une formation de terrain avec les collègues dans les services ; c'est seulement là que l'acquisition des connaissances peut être constatée !

Si on ajoute à cela la mise en place de la nouvelle application Pilot CF, qui pourra donner en temps et en heure l'engagement, le cadencement et les délais de la procédure de l'agent intervenant sur le dossier, ce niveau de précision devient du flicage assuré !

La sphère du contrôle fiscal n'attire déjà pas grand monde, en particulier le métier de vérificateur. En ajoutant ce genre de parcours semé d'embûches, les quelques volontés à exercer ces métiers vont se volatiliser.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES DEMANDE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE CE MODE DE FORMATION !

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr : 01.55.82.80.80
• **Suivez-nous sur Instagram ou facebook :** : http://instagram.com @cgt_finances_publiques : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)